

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA DU / Direction Patrimoine et Foncier

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Rapport n° 17/1-016

OBJET **Abrogation de la Délibération n° 07/2-54 du Conseil Municipal du 25 juin 2007 portant cession à Monsieur ROBERT Michel de la parcelle HV 170 sur la ZAE Foucherolles**

Aux termes d'une délibération n° 07/2-54 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2007, il a été autorisé la cession de la parcelle HV 170 au profit de M. ROBERT Michel Erick Antoine.

M. ROBERT Michel avait obtenu l'accord de la Ville par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2000, pour la conclusion d'un bail à construction sur la parcelle anciennement cadastré HV 83 partie, HV 170 à ce jour. Il a fait édifier sur cette parcelle, un bien à usage de garage automobile en vertu du permis de construire n° 974 411 01A0318 obtenu en date du 12/03/2002.

Il occupe ainsi depuis le 1^{er} août 2002 la parcelle cadastrée HV 170 appartenant à la Commune de Saint-Denis de manière irrégulière, le bail à construction autorisé par la délibération du Conseil Municipal, n'ayant jamais été régularisé par acte authentique.

Malgré plusieurs relances du notaire que ce soit en matière de signature du bail à construction ou d'acquisition de la parcelle HV 170, M. ROBERT ne s'est jamais manifesté.

Une procédure en contentieux auprès du Tribunal Administratif a été engagée à l'encontre de M. ROBERT Michel en vue de son expulsion en août 2012.

En octobre 2012 et en octobre 2014, devant la procédure pendante devant le Tribunal Administratif, M. ROBERT a fait part de son intention de régulariser la situation par la signature du bail à construction. Néanmoins à ce jour, aucun rendez-vous n'a été pris avec le notaire.

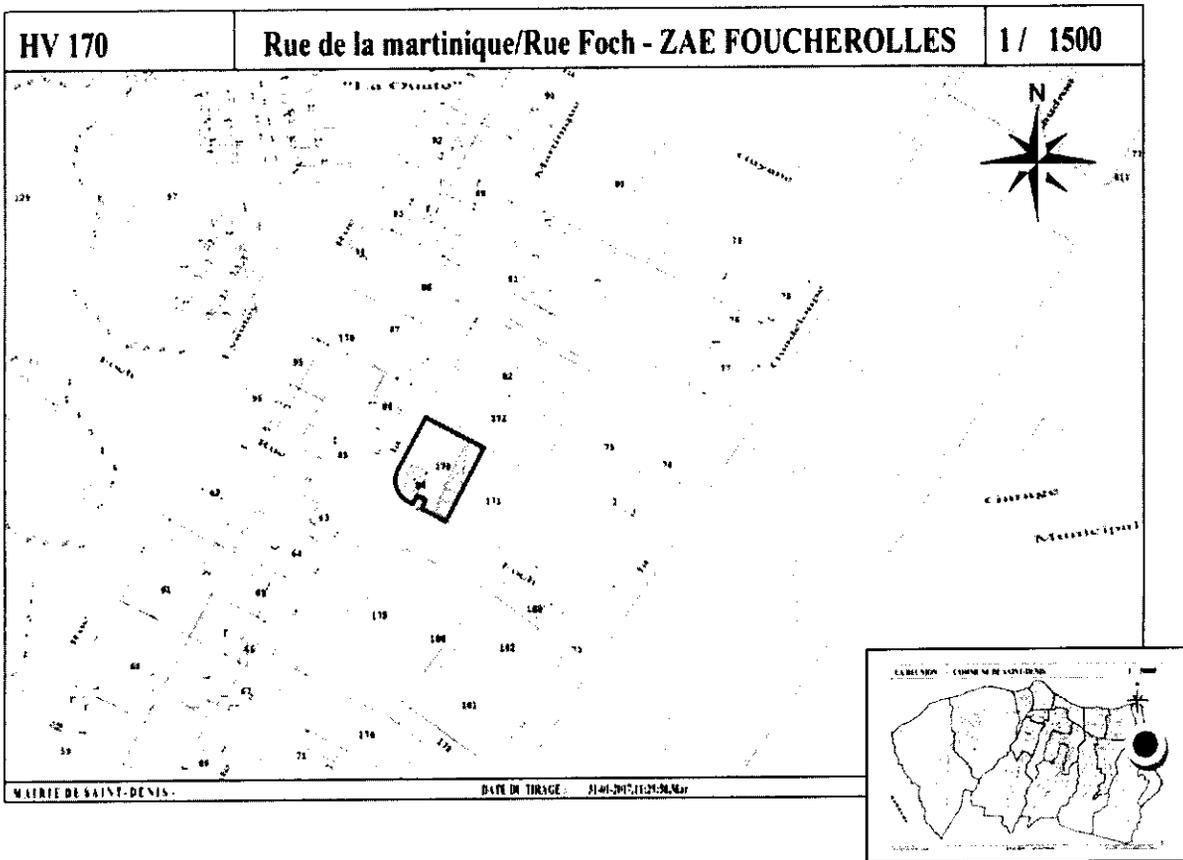
La Commune est donc dans l'attente de la conclusion de cette vente depuis 10 ans. La vente n'a pas pu être réalisée dans un délai raisonnable, du fait du comportement du requérant.

Par ailleurs, en application de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, vous avez décidé en séance du 17 décembre 2016 la cession à la CINOR de plusieurs zones d'activité économique, dont la ZAE Foucherolles incluant la parcelle HV 170.

Il est donc nécessaire de mettre fin à l'accord de la Ville quant à la cession à M. ROBERT afin d'acter son transfert à la CINOR.

En conséquence, je vous demande de prononcer l'abrogation de la Délibération N° 07/2-54 du 25 juin 2007 et de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires consécutifs à cette abrogation.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170225-171016-DE Date de télétransmission : 03/03/2017 Date de réception préfecture : 03/03/2017



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171016-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Délibération n° 17/1-016

OBJET Abrogation de la Délibération n° 07/2-54 du Conseil Municipal du 25 juin 2007 portant cession à Monsieur ROBERT Michel de la parcelle HV 170 sur la ZAE Foucherolles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/1-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur ESPÉRET Jean-Pierre - 11ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Abroge la délibération municipale n°07/2-54 en date du 25 juin 2007, relative à la cession de la parcelle HV 170 à M. ROBERT Michel Erick Antoine

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171016-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/03/2017



Gilbert ANNETTE